

Carnaval 2026



MONTLAUR

SAMEDI 28 MARS 2026



**ATELIER CRÉATIF
BIBLIOTHÈQUE
MERCREDI 25 MARS 2026
DE 15H À 16H30**

CARNAVAL

**14H30 - 16H : ATELIERS RAP, GRAFF, DANSE, DJING ET
BEAT BOX**

16H30 : GOÛTER PARTAGÉ

16H45 : DÉAMBULATION DANS LE VILLAGE ET BANDAS

18H : APÉRITIF - REMISE DES PRIX

CONCOURS DE DÉGUISEMENT DE 0 À 99 ANS !!!

**VENEZ TOUS DÉGUISÉS
POUR CETTE JOURNÉE
FESTIVE !!!**

**INSCRIPTION AU CONCOURS ET AUX ATELIERS HIP HOP CI DESSOUS
OU SUR PLACE**

RENDEZ-VOUS PLACE DU LAURAGAIS

RENSEIGNEMENTS : carnaval@mairiemontlaur31.fr



ATELIERS



CONCOURS





RÈGLEMENT DU CONCOURS

La commune de Montlaur, en collaboration avec les associations locales, organise le carnaval et le concours du Meilleur Déguisement pour le Carnaval 2026.
L'événement se tiendra le samedi 28 mars 2026 de 14h30 à 18h30,
place du Lauragais

CANDIDATURE

**LA PARTICIPATION AU CONCOURS EST LIBRE ET GRATUITE, OUVERTE À TOUTE PERSONNE SANS CONDITIONS NI RESTRICTIONS.
LE CONCOURS COMPREND LES CATÉGORIES SUIVANTES :**

**MEILLEUR DÉGUISEMENT DES 0-3 ANS
MEILLEUR DÉGUISEMENT DES 3 - 6 ANS
MEILLEUR DÉGUISEMENT DES 6-10 ANS
MEILLEUR DÉGUISEMENT DES 11-17 ANS
MEILLEUR DÉGUISEMENT ADULTE
MEILLEUR DÉGUISEMENT GROUPE**

Les participants doivent s'inscrire dans la catégorie appropriée. L'inscription se fait en amont via un formulaire (google form) disponible par QR code sur l'affiche et sur place au stand de la Mairie. Pour les mineurs, l'inscription est sous la responsabilité d'un parent ou d'une personne responsable majeure. Toute demande de renseignements se fait sur carnaval@mairiemontlaur31.fr

**LES DÉGUISEMENTS NE DOIVENT PAS ÊTRE INDÉCENTS OU PROVOCATEURS.
TOUTE PERSONNE AYANT UN COMPORTEMENT INAPPROPRIÉ SERA EXCLUE DU CORTÈGE.**

DÉROULEMENT DE L'ÉLECTION

L'élection se déroulera pendant le cortège. Chaque candidat ou groupe de candidats devra se présenter en costume à 16h30, au stand d'inscription pour que le jury attribue un numéro au(x) candidat(s).
À partir de 16h45, les candidats au concours seront élus par le jury pendant la déambulation.

TOUT COMPORTEMENT INADAPTÉ ENTRAÎNERA LA DISQUALIFICATION IMMÉDIATE DU OU DES CANDIDATS.

CRITÈRES DE SÉLECTION

Le jury, composé d'un élu, d'un membre du comité des fêtes, d'un membre de l'APE, d'un adulte (plus de 18 ans), d'un jeune (entre 8 et 12 ans) et d'un adolescent (entre 12 et 18 ans) choisi au hasard dans le public, attribuera ses notes en fonction des critères suivants :

**QUALITÉ DU COSTUME
ASPECT GÉNÉRAL
COMPLEXITÉ DU COSTUME
ORIGINALITÉ ET CRÉATIVITÉ**

LES GAGNANTS SE VERRONT REMETTRE UN PETIT LOT SURPRISE APRÈS LA DÉAMBULATION !

MÉDIATISATION DE L'ÉVÉNEMENT

La participation au concours pourra être filmée, photographiée et les voix enregistrées. Ces images et enregistrements peuvent être diffusés dans la presse, à la télévision et sur les réseaux sociaux. Pour cette raison, les candidats devront signer une autorisation d'utilisation de droit à l'image au moment de leur inscription.

ANNULATION

L'ORGANISATEUR SE RÉSERVE LE DROIT D'ANNULER L'ÉVÉNEMENT POUR QUELQUE RAISON QUE CE SOIT, SANS AUCUN DÉDOMMAGEMENT NI OBLIGATION DE FOURNIR UNE EXPLICATION

CARNAVAL



